

Department of Health / Ministère de la Santé
Pandemic Task Force / Groupe de travail sur la pandémie
P.O. Box / Case postale 5100
Fredericton, NB / (N.-B.) E3B 5G8

Date : August 17, 2020 / Le 17 août 2020

To / Dest. : Horizon Health Network / Réseau de santé Horizon
Vitalité Health Network / Réseau de santé Vitalité
Social Development / Développement social
EM/ANB Inc. / EM/ANB Inc.

From / Exp. : NB Pandemic Task Force / Groupe de travail sur la pandémie du N.-B.

Copies : Laura Turgeon

Subject / Objet : Memo # 36: Physicians and staff travel to Quebec border communities
Note no. 36 : Déplacement des médecins et du personnel dans les collectivités frontalières du Québec

Effective immediately, health-care workers living and working in New Brunswick who travel into, but not beyond, Avignon Municipal Regional County, Listuguj First Nation and Témiscouata Municipal Regional County in Quebec as part of same-day travel with no overnight stays will not need to self-isolate when they return to New Brunswick.

All other directives in Memo 29 pertaining to physician and staff movement outside of the Atlantic bubble and New Brunswick health zones remain unchanged.

Health-care workers travelling for work outside of the Atlantic bubble and beyond the twinned border communities are reminded that they must inform their employer or Medical Director before the leave. The employer or Medical Director must document the exception and direct their employees to travel directly to and from their destination/work/accommodation, follow all guidelines for infection prevention and control and the use of personal protective equipment (PPE), self-monitor for symptoms, avoid close contact with

À compter de maintenant, les travailleurs de la santé qui habitent et travaillent au Nouveau-Brunswick et qui se rendent dans la MRC d'Avignon, la Première Nation de Listuguj et dans la MRC de Témiscouata au Québec, mais pas au-delà, dans le cadre d'un déplacement d'une journée, sans nuitée, ne seront pas tenus de s'isoler à leur retour au Nouveau-Brunswick.

Toutes les autres directives mentionnées dans la note de service n° 29 au sujet des déplacements des médecins et du personnel à l'extérieur de la bulle de l'Atlantique et des zones de santé du Nouveau-Brunswick demeurent les mêmes.

On rappelle aux travailleurs de la santé qui font des déplacements pour le travail à l'extérieur de la bulle de l'Atlantique et des collectivités frontalières jumelées du Québec qu'ils doivent aviser leur employeur ou un directeur médical avant d'effectuer ces déplacements. L'employeur ou le directeur médical doit consigner l'exception et demander à ses employés de se déplacer directement pour aller à leur destination, à leur travail et à leur lieu d'hébergement et en revenir, de suivre les lignes directrices en matière de prévention et de contrôle des infections et d'utilisation

vulnerable individuals (for whom they are not caring) and follow the guidance of the Chief Medical Officer of Health. This form of work isolation reduces the risk of COVID-19 entering New Brunswick health-care facilities and prevents a 14-day self-isolation period for health-care workers returning to the province.

Thank you for your continued commitment to protecting vulnerable patients and long-term care residents from the risk of COVID-19.

The Pandemic Task Force,

de l'équipement de protection individuelle, de surveiller eux-mêmes leurs symptômes, d'éviter tout contact étroit avec des personnes vulnérables (dont ils ne s'occupent pas) et de suivre les conseils de la médecin-hygiéniste en chef. Cette forme d'auto-isolément au travail réduit le risque de propagation de la COVID-19 dans les établissements de soins de santé de la province et évite une période d'isolation de 14 jours pour les travailleurs de la santé qui reviennent dans la province.

Nous vous remercions de votre engagement continu visant à protéger les patients vulnérables et les résidents des établissements de soins de longue durée contre la COVID-19.

Le Groupe de travail sur la pandémie,



-

Gérald Richard
Deputy Minister /
Sous-ministre



-

Dr./D^{re} Jennifer Russell
Chief Medical Officer of
Health/
Médecin-hygiéniste en
chef



-

Dr./D^r Gordon Dow
Infectious Disease
Specialist /
Infectiologue



-

Dr./D^{re} Nicole LeBlanc
Chief of Staff,
Vitalité Health Network /
Médecin-chef, Réseau de
santé Vitalité